



## PROCURATION UNIQUE / PERMANENTE<sup>1</sup> pour représentation directe en matière de déclaration en douane

Je soussigné(e) (Prénom NOM)

Adresse (rue, n°) :

Code postal - ville/localité :

suffisamment habilité(e) afin d'agir pour

Dénomination,  
raison sociale de la société :

Adresse (rue, n°) :

Code postal - ville/localité :

déclare par la présente que la société précitée (ci-après dénommée « société représentée ») se fait représenter, sans condition, en ce qui concerne l'introduction des déclarations en douane visées ci-après, auprès de l'Administration des douanes et accises par

Dénomination,  
raison sociale de la société :

Adresse (rue, n°) :

Code postal - ville/localité :

### Modalités pour les déclarations avec recours à la représentation directe :

- 1) Les déclarations en douane seront introduites au nom et pour compte de la société représentée.
- 2) La représentation directe concerne les déclarations de placement sous les régimes suivants<sup>2</sup> :

À l'importation :

Mise en libre pratique <sup>3</sup> N° Compte de crédit D2 ► ► À indiquer obligatoirement en cas de demande du report de paiement des droits et taxes nés dans le cadre d'une mise en libre pratique ou d'une admission temporaire en exonération partielle des droits.		
Admission temporaire <sup>3</sup> N° Compte de crédit D2 ► ► À indiquer obligatoirement en cas de demande du report de paiement des droits et taxes nés dans le cadre d'une déclaration d'exportation ou de réexportation		
Entrepôt douanier	Perfectionnement actif	Destinations particulières
Transit	Perfectionnement passif	Transformation sous douane

À l'exportation :

Exportation de marchandises de l'Union européenne <sup>3</sup> N° Compte de crédit D2 ► ► À indiquer obligatoirement en cas de demande du report de paiement des droits et taxes nés dans le cadre d'une déclaration d'exportation ou de réexportation.
Admission temporaire

Pour l'envoi suivant (à remplir seulement en cas d'une procuration unique) :

Description de la marchandise	N° facture	Date facture
-------------------------------	------------	--------------

- 3) La présente procuration : est unique est pour une période donnée allant jusqu'au (Date de fin)

(Lieu)

, le

(Date)

(Signature)

1 La procuration « permanente » est acceptée pour tous les envois durant une période définie qui ne peut être supérieure à la durée de validité de l'autorisation préalable de l'Inspection générale des Douanes et Accises (IGDA)  
2 À cocher : les régimes douaniers à effectuer sous la représentation directe  
3 Cas dans lesquels le représentant en douane direct **doit** utiliser le Compte de crédit D2 ouvert au nom de la société représentée auprès du bureau Caisse centrale